

**Procès-verbal de l'assemblée générale
annuelle du Plan conjoint des
producteurs de volailles du Québec
2023**

Huis clos

04/11/2023

PROJET

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec, tenue le mardi 11 avril 2023 à 13 h (huis clos) au Fairmont Le Château Frontenac, à Québec et par visioconférence

APPEL DES PRÉSENCES

L'inscription des participants se fait à compter de 12 h 30. Participent à l'assemblée les délégués suivants :

Syndicat de la Montérégie

Joël Leblanc	Gaétan Phaneuf
Michaël Boulay	Gérard Keurentjies
Pierre-Alain Provost	Sylvain Gauthier
Antoine Leblanc	

Syndicat de la Rive-Nord

Lise St-Georges	Martin Bélanger
Daniel Husereau	Sylvain Lafortune

Syndicat de la Mauricie – Centre-du-Québec

René Gélinas	Louis-Philippe Rouleau
Stéphane Parr	Hubert Desharnais

Syndicat de l'Est-du-Québec

Luce Bélanger	François Mercier
Steve Houley	Steve Plante
Jennifer Paquet	Alain Talbot
Francis Gagné	Stéphane Veilleux

Syndicat des Cantons de l'Est

Mario Bérard	Martin Lemieux
José Keet	François Massé
Karine Bérard	Benoit Fontaine

Environ 200 personnes participent à l'assemblée fermée du 11 avril, en personne ou en virtuel.

M^{me} Marie-Ève Tremblay, directrice générale, agit comme secrétaire de la présente réunion et M^{me} Aline Savary, responsable des minutes.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC ET DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC

Le président, M. Pierre-Luc Leblanc, souhaite la bienvenue aux participants. Ayant constaté le quorum, il ouvre les deux assemblées générales. Cette réunion à huis clos réservée aux titulaires de quota a pour but d'aborder les préoccupations et enjeux des producteurs de volailles. Les délégués seront également invités à approuver les états

PROJET

financiers de l'exercice 2022, à nommer un auditeur comptable pour l'année 2023 et à voter les contributions pour la promotion de la volaille. Ils pourront finalement débattre des orientations des Éleveurs et faire le point sur les différents dossiers.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

M^{me} Marie-Ève Tremblay fait une lecture sommaire de l'avis de convocation.

Sur motion dûment proposée par M. Martin Lemieux et appuyée par M. Sylvain Lafortune, il est unanimement résolu :

QUE l'avis de convocation de la présente assemblée soit approuvé tel que reçu par courrier et que cette assemblée soit considérée comme légalement et régulièrement convoquée et tenue.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Marie-Ève Tremblay fait lecture de l'ordre du jour proposé pour la présente assemblée.

Sur motion dûment proposée par M. Bruno Loranger et appuyée par M. René Gélinas, il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté avec le privilège d'y inclure d'autres sujets :

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec et de l'assemblée des Éleveurs de volailles du Québec
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption de la procédure des assemblées délibérantes et explication sur le vote
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint tenue le 12 avril 2022.
6. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2022
7. Nomination de l'auditeur-comptable pour l'année 2023
8. Présentation des orientations budgétaires 2023-2024
9. Reconduction des contributions prévues au Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille
10. Suivi des résolutions 2021-2022
11. Présentation des modifications au Règlement sur la production et la mise en marché du poulet (décision 12351)
12. Étude des résolutions 2023
13. Divers
14. Soutien aux éleveurs
15. Levée du huis clos

PROJET

4. LECTURE ET ADOPTION DE LA PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES ET EXPLICATIONS SUR LE VOTE

M^{me} Marie-Ève Tremblay procède à la lecture intégrale de la procédure des assemblées délibérantes et des explications sur le vote, procédure également présente dans le cahier de l'AGA.

Sur motion dûment proposée par M. Stéphane Gélinas et appuyée par M. Stéphane Veilleux, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER la procédure des assemblées délibérantes et les explications sur le vote.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC TENUE LE 12 AVRIL 2022

Le président, M. Pierre-Luc Leblanc demande à M^{me} Marie-Ève Tremblay de faire une lecture abrégée des procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle du plan conjoint et de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de volailles du Québec tenues le 12 avril 2022.

AGA23.001

Sur motion dûment proposée par M^{me} Luce Bélanger et appuyée par M. Daniel Husereau, il est unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec et de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de volailles du Québec tenues le 12 avril 2022 soit adopté, tel que présenté.

6. PRÉSENTATION ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le président invite M. Marc-André Joly, directeur des Finances et Affaires réglementaires des Éleveurs de volailles du Québec et M. Bernard Grandmont, du cabinet Raymond Chabot Grant Thornton à présenter le rapport financier pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2022.

M. Bernard Grandmont présente le rapport de l'auditeur et les procédures qui ont été faites tout au long de l'audit.

M. Marc-André Joly reprend la parole en présentant les faits saillants des fonds d'administration du plan conjoint, de promotion du poulet et de promotion du dindon pour terminer sur le bilan au 31 décembre. L'organisation termine l'année avec un excédent des produits par rapport aux charges de 1,8 M\$ et un actif net de 9,9 M\$.

AGA 23.002

Sur motion dûment proposée par M. François Mercier et appuyée par M. René Gélinas, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER les états financiers vérifiés des Éleveurs de volailles du Québec pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, tels que présentés.

PROJET

7. NOMINATION DE L'AUDITEUR FINANCIER

M. Pierre-Luc Leblanc mentionne que les membres du comité de vérification et du conseil d'administration recommandent de reconduire le mandat de l'auditeur-comptable actuel, soit la firme de comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'année 2023.

AGA23.003

Sur motion dûment proposée par M. Steve Plante et appuyée par M^{me} Lise St-George, il est unanimement résolu :

QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, firme située au 4805, boulevard Lapinière, bureau 2100, Brossard, soit nommée auditeur-comptable pour le Plan conjoint des Éleveurs de volailles du Québec pour l'année 2023.

8. PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023-2024

M. Marc-André Joly, directeur des Finances et Affaires réglementaires, présente les projets de l'année 2023. Le niveau des contributions demeure inchangé, tant pour le dindon que pour le poulet, malgré la hausse de 0,02 \$ du 100 kilogrammes de poulet (poids vif) de la contribution à verser aux Producteurs de poulet du Canada.

9. RECONDUCTION DES CONTRIBUTIONS PRÉVUES AU RÈGLEMENT SUR LA CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA PROMOTION DES MARCHÉS DE LA VOLAILLE

AGA 23.004

Sur motion dûment proposée par Mme Lise St-Georges et appuyée par M. Sylvain Lafortune, il est unanimement résolu :

DE MODIFIER le Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille afin de prévoir le maintien de la contribution pour la promotion du poulet à 0,15 \$ du 100 kilogrammes de poulet (poids vif) jusqu'au 30 juin 2024;

DE DÉPOSER la présente résolution à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour approbation.

AGA 23.005

Sur motion dûment proposée M. Stéphane Gélinas et appuyée par M. Mario Bérard, il est unanimement résolu :

DE MODIFIER le Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille afin de prévoir le maintien de la contribution pour la promotion du dindon à 2,76 \$ du 100 kilogrammes de dindon (poids vif) jusqu'au 30 juin 2024;

DE DÉPOSER la présente résolution à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour approbation.

10. SUIVI DES RÉSOLUTIONS 2021 ET 2022

M^{me} Marie-Ève Tremblay, directrice générale, présente le suivi du traitement des résolutions des assemblées régionales annuelles de 2021 et 2022, qu'elles aient été traitées au conseil d'administration des EVQ ou présentées aux assemblées générales des EVQ.

PROJET

11. PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ DU POULET (DÉCISION 12351)

Mme Marie-Ève Tremblay, directrice générale, et Mme Sarah Joly Simard, coordonnatrice aux Affaires réglementaires font un rappel du dossier ayant mené à la décision 12351 rendue le 17 mars 2023 par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

De cette décision, il faut retenir que la Régie abolit le maximum de détention de quota de poulet et accueille partiellement les modifications réglementaires proposées par les EVQ. Elle remet en question le processus de refonte et la consultation des EVQ et lui impute l'obligation de démontrer la volonté des producteurs de conserver le plafond alors qu'aucune motion contestant le plafond n'a été déposée dans le passé. La Régie accueille toutefois favorablement les travaux sur la location, indiquant que les EVQ s'attaquent ainsi au réel problème.

La Régie a donc adopté partiellement le projet réglementaire des EVQ sans l'avoir soumis au préalable aux EVQ. Ainsi, le règlement abolissant la limite de détention est en vigueur depuis le 29 mars 2023, date de sa publication officielle dans la gazette officielle du Québec, alors que des dispositions sur la location sont inapplicables ou inopérables à l'égard des objectifs poursuivis, notamment puisque les modifications sur les baux long terme des EVQ n'ont pas été retenues.

C'est dans ce contexte que les EVQ ont demandé un sursis administratif de la décision 12351 qu'ils ont décidé d'annuler la séance du SCVQ initialement prévu en juin et suspendu l'étude par la régie des modifications réglementaires visant la stabilisation du prix du quota. Ils évaluent également la possibilité de demander une révision de la décision en cour supérieure.

Les délégués expriment leur incompréhension quant à l'abolition de la limite de détention et sur les prochaines étapes, notamment sur les recours des EVQ pour faire annuler cette décision. Les délégués demandent le maintien du plafond de détention afin de prévenir la concentration des entreprises dans le secteur et passeront le message le lendemain en AGA public. On indique une volonté de ne pas annuler d'autres séances de vente de quota au SCVQ.

12. ÉTUDE DES RÉOLUTIONS

M^{me} Marie-Ève Tremblay, directrice générale, informe les participants que les résolutions sont issues des assemblées régionales, mais que certaines ne figurent pas au cahier puisque les travaux sont déjà en cours. Elle rappelle la procédure de mise à l'étude, des amendements et des votes. Le cahier des résolutions est disponible sur le site Internet des EVQ, dans la section des éleveurs : evqdirect.ca.

Mme Tremblay fait lecture des résolutions incluant leurs éléments de considérations.

Résolution 1 : BIOSÉCURITÉ REHAUSSÉE

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

PROJET

DE FAIRE les représentations nécessaires auprès des partenaires de la filière afin d'obliger les équipes d'attrapeurs à désinfecter leurs bottes dès leur arrivée sur un site afin que celles-ci soient exemptes de tout contaminant.

AGA23.006

Sur motion dûment proposée par M^{me} Lise St-Georges et appuyée par M. Stéphane Parr, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 2 : TAXE CARBONE

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **D'INTERVENIR** auprès du gouvernement afin d'exonérer les fermes de la taxe carbone;
- **D'IMPLIQUER** les autres groupes spécialisés et la filière avicole dans la démarche.

AGA23.007

Sur motion dûment proposée par M. Steve Houley et appuyée par M. Jean-Philippe Rouleau, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 3 : MESURES DE BIOSÉCURITÉ DANS LES PRODUCTIONS DE BASSE-COUR

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE FAIRE** les représentations nécessaires afin d'instaurer un système de permis annuel pour les élevages de basse-cour et que ce permis soit associé à une adresse ;
- **D'INFORMER** chacun des détenteurs de ce permis des mesures et des enjeux de biosécurité à adopter.

AGA23.008

Sur motion dûment proposée par M^{me} Jennifer Paquet et appuyée par M. René Gélinas, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 4 : MODIFICATION DU PRÉLEVÉ DES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE FAIRE** les démarches auprès des PPC afin qu'ils fournissent un argumentaire expliquant aux producteurs de volailles la justification de cette hausse de contribution sur la base des liquidités disponibles ;
- **DE RECONSIDÉRER OU REMETTRE EN QUESTION** la participation de la province au financement de ce plan pour les années 2024 et 2025 en l'absence de justification probante.

AGA23.009

Sur motion dûment proposée par M. Steve Plante et appuyée par M. Stéphane Gélinas, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

PROJET

Résolution 5 : ÉVALUATION DU PROGRAMME NATIONAL DE PROMOTION DANS LE DINDON

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE FAIRE** des représentations auprès des ÉDC afin qu'une partie de l'enveloppe budgétaire de la campagne nationale ou du fonds de compensation du PTPGP soit gérée par les EVQ.
- **DE DEMANDER** aux ÉDC d'évaluer les impacts de la promotion nationale sur la consommation et sur la disponibilité du produit en magasin.

AGA23.010

Sur motion dûment proposée par M^{me} Jennifer Paquet et appuyée par M. Michaël Boulay, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 6 : PRIORISATION DE LA VOLAILLE DOMESTIQUE

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE FAIRE** les démarches nécessaires pour que les couvoiriers priorisent l'approvisionnement des producteurs qui fournissent le marché domestique afin que la province parvienne à produire son allocation.

AGA23.011

Sur motion dûment proposée par M. Sylvain Lafortune et appuyée par M. Stéphane Parr, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle qu'amendée.

Résolution 7 : RÉCIPROCITÉ DES NORMES

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE METTRE** de la pression sur les divers paliers de gouvernement pour exiger que les produits importés soient soumis à des normes de qualité et de salubrité et que leur mode de production respecte des règles environnementales aussi sévères que les nôtres pour avoir accès au marché canadien.
- **DE FAIRE** la promotion de la qualité supérieure des produits de volaille québécois.

AGA23.012

Sur motion dûment proposée par M. Stéphane Gélinas et appuyée par M^{me} Louise Tellier, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 8 : FONDS D'AIDE POUR LES PRODUCTEURS AFFECTÉS PAR LA GRIPPE AVIAIRE

PROJET

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE DÉVELOPPER** un programme d'aide visant à rembourser les éleveurs pour le manque à gagner causé par l'incapacité à produire à la suite de cas de grippe aviaire dans son cheptel ou un cheptel à proximité.

AGA23.013

Sur motion dûment proposée par M. Joël Leblanc et appuyée par M. Martin Lemieux, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle qu'amendée.

Résolution 9 : UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE FAIRE** les démarches auprès des PPC et des ÉDC afin de mettre en place des mesures afin de diminuer à l'utilisation accrue d'antibiotiques de manière curative dans les élevages ;
- **DE FAIRE** des pressions auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin d'accélérer l'homologation de produits alternatifs efficaces afin de pallier l'utilisation des antibiotiques.

AGA23.014

Sur motion dûment proposée par M. René Gélinas et appuyée par M^{me} Louise Tellier, il est majoritairement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 10 : CAPACITÉS DE TRANSFORMATION

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

DE FAIRE les démarches avec les éleveurs et auprès des partenaires de la filière afin d'avoir un portrait juste de leurs capacités afin d'assurer la réalisation de l'allocation de la province tant dans le poulet que le dindon, de même que la croissance ;

DE FAIRE les démarches auprès des transformateurs et autorités gouvernementales afin d'obtenir un portrait des capacités d'abattage et une marge de manœuvre suffisante, de 10 %, pour les 5 prochaines années ;

D'ENTREPRENDRE les démarches afin d'aider à l'établissement de nouveaux abattoirs dans les différentes régions du Québec et d'accompagner ces entrepreneurs dans le développement de leurs activités et la promotion de leurs produits.

AGA23.015

Sur motion dûment proposée par M. René Gélinas et appuyée par M. Stéphane Veilleux, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

PROJET

Résolution 11 : POLITIQUE D'ALLOCATION NATIONALE DANS LE DINDON

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE FAIRE** tout en leur nécessaire afin qu'une politique nationale d'allocation soit convenue en 2023 et qu'elle tienne compte d'une juste répartition de l'allocation entre les provinces, en tenant compte des besoins du marché et des deux types de dindon (léger et lourd) élevés.

AGA23.016

Sur motion dûment proposée par M^{me} Lise St-Georges et appuyée par M. René Gélinas, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 12 : DÉCISION 12351

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE FAIRE** les démarches auprès de la Régie afin qu'elle revoie sa décision 12351 à l'égard du plafond de détention de quota ;
- **D'ÉTUDIER** la pertinence d'ajouter un critère limitant l'acquisition annuelle de quota au SCVQ.

AGA23.017

Sur motion dûment proposée par M. Antoine Leblanc et appuyée par M. Sylvain Lafortune, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

13. DIVERS

Aucun point n'est amené.

14. SOUTIEN AUX ÉLEVEURS

Le président, M. Pierre-Luc Leblanc, et la directrice générale, M^{me} Marie-Ève Tremblay, soulignent le travail important réalisé par l'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA) et les travailleurs de rang auprès des producteurs agricoles. Afin de les appuyer dans leur travail d'accompagnement auprès des personnes en situation de détresse psychologique ou qui ont besoin d'une période de répit à l'extérieur de la ferme, les EVQ remettront à ACFA le double de la contribution des participants au cocktail.

15. LEVÉE DU HUIS CLOS

Le huis clos est levé à 17 h.

LE PRÉSIDENT
Pierre-Luc Leblanc

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
Marie-Eve Tremblay